

AVIS de MARCHÉ

2023_007

Prestations de services d'agence de voyages

1. Pouvoir adjudicateur

Parc amazonien de Guyane

1 rue de la canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly
Téléphone : 0594 29 12 52
Télécopie : 0594 29 26 58

2. Procédure de passation

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L 1111-4, L 2124-2, L 2125-1 1°, R 2113-3, R 2124-2, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique,

Il s'agit d'un marché de services ayant recours à la technique d'achat de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 190 000€ H.T./an en valeur ou en quantité, de prestations d'agence de voyages relatives à la fourniture de transport aérien et ferroviaire pour les déplacements professionnels des personnels du Parc amazonien de Guyane ou des personnes prises en charge budgétairement par celui-ci.

Les prestations de service portent principalement sur la réservation de billetterie aérienne et ferroviaire.

3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

Prestations d'agence de voyages relatives à la fourniture de transport aérien et ferroviaire pour les déplacements professionnels des personnels du Parc amazonien de Guyane ou des personnes prises en charge budgétairement par celui-ci.

Les prestations de service portent principalement sur la réservation de billetterie aérienne et ferroviaire.

Lieu d'exécution : Guyane française, les prestations peuvent également concerner tous les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la France métropolitaine et les pays étrangers.

4. Décomposition de la prestation

Le marché n'est pas alloté au sens des articles L2113-11 et R2113-2 du Code de la commande publique, au motif que: la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

CPV : 635 0000-4 : Services d'agences de voyages, de voyageur et d'assistance aux touristes

6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

7. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période d'une année à compter de sa notification.

Il pourra être renouvelé trois (3) fois annuellement par le pouvoir adjudicateur, par tacite reconduction.

8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique : 60%, sous-critères techniques : cf. RC
- Prix : 40%

10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

12. Date limite de réception des offres

Vendredi 26 mai 2023 à 12h00 (heure de Guyane)

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

15. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cayenne.

16. Organes de publication

DCE téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Accès direct au dossier de consultation sur PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/consultation/2282911?orgAcronyme=d4t>

BOAMP : annonce n°23-52000

JOUE

Site internet du PAG